

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 23 octobre 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/534

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 23 octobre 2023 de la société BCH sise 224 rue des Découvertes, à – 83390 – CUERS,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise BCH effectuera des travaux de nettoyage de façade avec utilisation d'une nacelle au n°2 rue Jean Aicard pour le compte de Monsieur LUPI, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, l'entreprise BCH est autorisée à utiliser la voie publique communale.

En raison de l'empiétement des travaux sur la chaussée, la circulation sera interdite rue Jean Aicard le jeudi 02 novembre 2023.

Article 3 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise à disposition par la Mairie, puis maintenue et retirée par l'entreprise BCH qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 23 octobre 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

